

COMPTE RENDU DE LA REUNION DES CPE DU 12/11/2013

Collège de St Céré

Etaient présents : A. Bex (Vayrac), M. Favreau (Bretenoux), C. Gautier (Cajarc), C. Girard (St Céré), A. L. Goix (Souillac), G. Jacquier (Souillac), D. Labroue (Souillac), C. Laloï (Bagnac), V. Laval (Souillac), J. Martin (Figeac), P. Monteil (Souillac), E. Nachez (St Céré), M.C. Rey (Lacapelle-Marival), C. Verdier (Gramat), J. Vincent (Martel).

Les CPE sont accueillis par M. Hamon, Principal adjoint du collège Jean Lurçat, et Mme Nachez, CPE, autour d'un café, de jus de fruits, de viennoiseries... qui régaleront l'assemblée. Merci pour cet accueil très chaleureux.

Tour de table au cours duquel la bienvenue est exprimée à Julien MARTIN, CPE au collège Masbou, brillant lauréat du concours 2013.

Rappel du cadre institutionnel des réunions de bassin des CPE, souhaitées par M. Bernard PALLEC (IA-IPR EVS) à raison de 3 rencontres par an. Rappel de l'articulation qui existent entre les travaux menés à l'échelle des bassins et ceux menés par l'équipe ressource des CPE de l'Académie autour de M. Pallec.

1) BILAN DE LA FORMATION DES AED : TRES POSITIF

Les établissements employeurs doivent offrir aux Aed une formation d'adaptation à l'emploi. Conformément à ce qui est indiqué dans le chapitre 11 du document académique intitulé « Mémento concernant l'assistant d'éducation », cette formation est le plus souvent délocalisée au niveau du bassin de formation ou du département.

Petit historique :

- * En 2003, année de la création des AED, formation départementale organisée par l'institution ; nouveau statut, tous les AED ont bénéficié d'une formation d'une durée d'une journée pour les accompagner dans leur prise de fonction.
- * 2003-2008 : pas d'action de formation organisée de façon mutualisée.
- * 2008 : formation organisée entre certains établissements du bassin, comme à St Céré ou Souillac et Martel.
- * 2010-2011 : FIL collège + lycée St Céré avec P. Auque (thème : la motivation des élèves. Modélisation théorique autour des travaux de Daniel FAVRE)
- * juillet 2013 : le collège de St Céré organise une journée de formation et fait intervenir les Equipes Mobiles de Sécurité (EMS).

* rentrée 2013, formation mutualisée. Les CPE du bassin, sous l'autorité des chefs d'établissement, mutualisent la formation des Aed :

- 2 journées pour les AED nouvellement nommés (18/09 et 21/10).
- 1 journée pour les anciens AED (le 29/08), pour compenser l'absence de formation les années précédentes.

Chaque journée a fait l'objet d'un compte-rendu et d'une évaluation diffusés à l'ensemble des CPE, ainsi qu'aux chefs d'établissement par l'intermédiaire des animateurs de bassin (Mme Montély, Principale du collège de Martel, et Mme Salman, proviseure adjointe du lycée Hôtelier de Souillac).

Le bilan est positif et de plus, les AED sont très demandeurs, même les anciens, tant sur le plan réglementaire que dans l'échange des pratiques et les études de cas.

- raccourcir cependant un peu le diaporama.
- cette formation, bien sûr, peut être utilement prolongée par des temps de dialogue, propre à chaque établissement.

Perspectives :

En 2014, la formation ne sera proposée qu'aux nouveaux AED :

- Une journée courant septembre (un mercredi) sur le cadre réglementaire général et la sécurité.

- Une autre journée (premier lundi des vacances de la Toussaint) pour les études de cas et l'échange de pratiques. Cette 2^{ème} journée sera ouverte aussi aux anciens.

NB : les ODM et les frais éventuels de déplacement sont à la charge des établissements (cf. « Mémento concernant les assistants d'éducation », chapitre 11)

13h30 : intervention et question d'E. Nachez sur le temps de travail règlementaire des AED : 35h30 ou 36h ?
Réponse de J. Vincent

- se reporter au Mémento qui indique 36h hebdo pour un IP travaillant sur 39 semaines et bénéficiant du crédit de formation de 200h. Possibilité de transmettre une photocopie de la page du Mémento qui explique la durée hebdomadaire du temps de travail en début d'année pour chaque AED (ne pas oublier de citer la source).

Rappel: 1 EDT signé n'a aucune valeur contractuelle, seul le contrat signé est valable sur lequel est précisé le nombre total d'heures de service à accomplir, la quotité de service et le nombre de semaines travaillées, compris entre 39 et 45

2) ECHANGES DE PRATIQUES :

Des discussions ont lieu autour des questions suivantes :

* M. Favreau : rattrapage mercredi 13/11/2013 du lundi matin 02/09/2013

* V. Laval : plus de CPE membre de droit au CA dans un LP où il existe un adjoint. Quid de la présence de CPE au Conseil de discipline qui est une émanation du C.A Voir extrait ci-dessous :

Composition et compétences du conseil d'administration

NOR : MENE1319989D

décret n° 2013-895 du 4-10-2013 - J.O. du 6-10-2013 et rectificatif au J.O. du 12-10-2013

MEN - DGESCO B3-3

« II - Dans les lycées professionnels, le conseil d'administration comprend, outre les membres mentionnés aux 1°, 2°, 3°, 5°, 6°, 7°, 9° et 10° du I, deux personnalités qualifiées représentant le monde économique, désignées selon les modalités fixées aux alinéas 2 à 5 de l'article R. 421-15

Le conseiller principal d'éducation le plus ancien en fonctions dans l'établissement siège au conseil d'administration si l'établissement n'a pas de chef d'établissement adjoint. Lorsqu'il n'y siège ni dans ce cas ni au titre du 9° du I, il y assiste à titre consultatif. »

* J. Vincent : proposition de réflexion lors d'une prochaine réunion de bassin, sur la thématique « de la vie scolaire à la politique éducative ». Travail en parallèle du travail mené au niveau de l'équipe ressource académique.

* Outils du CPE :

faut-il faire un projet de VS ?

faut-il faire un tableau de bord ? Dans quel but : personnel ou pour justifier notre travail ? Cela fait débat... De façon générale, la question liée à l'identité professionnelle des CPE reste très sensible.

bilan VS ou bilan du service de VS ?

Documents supports seront transmis aux collègues (notamment les documents de travail proposés par Franck Robert lors de notre réunion par « visio » l'an dernier)

* P. Monteil : bilan actions CVL à rendre pour le 15/12, à la demande du DAVL. Comment fonctionne les collègues des lycées sur ce point ?

3) LIAISON COLLEGES-LYCEES : action spécifiquement « vie scolaire » à articuler avec la liaison organisée par les chefs d'établissement du bassin.

Principe arrêté en réunion de juillet 2013 : des « ambassadeurs » des lycées interviennent dans les collèges au cours du 2^{ème} trimestre (mars). Opération complémentaire aux JPO et à la liaison inter-cycles organisée

par les chefs d'établissements du bassin, dont l'objectif est d'apporter de l'information aux collégiens sur les thématiques de vie scolaire suivantes :

- Gestion des libertés nouvelles, de l'autonomie, du travail personnel.
- Engagement dans la vie de l'établissement, instances de participation et de représentation.
- Vie en collectivité, vie à l'internat.

2 équipes d'ambassadeurs se partagent les déplacements sur le territoire du bassin :

Equipe A : CPE lycée J. Lurçat + lycée Champollion

Equipe B: CPE lycée Hôtelier + lycée Vicat

+ 3 ou 4 lycéens de chaque établissement, anciens collégiens si possible des collèges visités et (ou) ayant (eu) une responsabilité électorale au lycée.

20/03 après-midi

Déplacement 1 : A : Lacapelle puis Latronquièrre

B : Martel puis Vayrac

Déplacement 2 : A : St Céré

B : Gramat puis Bretenoux → 14/02

Déplacement 3 : A : Figeac + Bagnac puis Cajarc

B : Souillac

Les interventions durent 2 heures. Dans chaque collège, les élèves de 3^{ème} sont répartis en 2 ou 4 groupes (en fonction des effectifs). Chaque groupe passe successivement dans 2 ateliers (2 x 55 minutes). Lorsqu'il existe 4 groupes, les deux ateliers sont dédoublés pour faire en sorte que les effectifs ne soient pas trop importants.

- 1^{er} atelier : engagement citoyen (1/2h) ; vie en collectivité et à l'internat (1/2h)
- 2^{ème} atelier : gestion des libertés et de l'autonomie (1/2h) ; travail et projet personnel (1/2h).

Chaque collège prévoit les salles avec vidéos en nombre suffisant et la possibilité d'offrir le repas aux CPE de lycées et lycéens externes (les DP ou internes sont pris en charge par leur établissement d'origine)

Calendrier et organisation finale à préciser avant les vacances de Noël (pour le 12 décembre si possible).

C. Girard, du lycée de St Céré doit contacter ses collègues de Champollion à ce sujet.

Contenus à préparer, modalités administratives à anticiper, notamment pour l'organisation des déplacements (véhicule, assurance du conducteur, ordre de mission, etc...)

J. Vincent fera le point sur cette action avec Mme Montély, Principale du collège de Martel et animatrice du bassin Lot-Est.

La réunion se termine à 16h30.